



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ADMINISTRATION FISCALE POURSUIT SA MODERNISATION

Le bureau de Rolle-Aubonne fermera le 29 mars prochain

A l'instar des autres services de l'Etat et comme déjà annoncé, l'Administration cantonale des impôts (ACI) poursuit son adaptation au découpage territorial et sa modernisation informatique. Dans ce contexte, l'ACI fermera le bureau d'impôt de Rolle-Aubonne, situé rue du Temple 7 à Rolle, le 29 mars prochain, tout en renforçant les centres de compétence régionaux, maintenant ainsi un lien de proximité avec l'ensemble des contribuables.

Ces mutations ont des répercussions sur l'organisation du service; l'informatisation croissante induit notamment des transferts d'activités vers les centres régionaux. Les taxations automatiques et semi-automatiques des dossiers effectuées directement à Yverdon, au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt (CEDI), diminuent de manière sensible le nombre de dossiers qui doivent être traités par les petits offices, notamment le bureau de Rolle-Aubonne. Si le nombre de contribuables se montent à 14'450, le nombre de dossiers réellement traités sur place est de 3886. Un peu plus de la moitié partira à l'OID de Nyon (ceux de l'ancien district de Rolle) et le reste à Morges (ceux de l'ancien district d'Aubonne).

L'ACI a tout mis en oeuvre pour que chaque collaborateur ou collaboratrice retrouve une situation au sein de l'administration fiscale. Sur les sept personnes, cinq se dirigeront vers l'OID de Nyon (dont M. Jean-Claude Perret, responsable du Bureau); une personne part en retraite.

Pour le contribuable, le lien de proximité est existant puisque 16 lieux restent à sa disposition, les entités de Château d'Oex et de la Vallée comprises. En 2014, le bureau de Grandson basculera lui aussi vers Yverdon-les-Bains. Ces réaménagements permettent une meilleure visibilité pour le citoyen, à l'instar de ce qui s'est fait pour le Registre foncier et les Offices de poursuites et faillites, et donne les moyens à l'ACI de poursuivre sa démarche de modernisation avec le renforcement des centres de compétences régionaux et de son centre de cybertaxation. Ceci permettra d'activer le

traitement des dossiers simples au CEDI (30 % des taxations) et de concentrer les efforts des fiscalistes sur les dossiers complexes, regroupés par région, demandant un niveau de formation élevé.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 janvier 2013

DFIRE, Philippe Maillard, chef de l'ACI, 021 316 20 95 ou 021 316 24 91